



1C avenue des Frères Lumière
CS 78242
69372 LYON CEDEX 08

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**MARCHE DE MAINTENANCE PREVENTIVE - CORRECTIVE ET DE TRAVAUX
DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE**
Lot 1 : vérification périodique, la maintenance préventive et corrective, et services à distance

UJM 2026-22

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Table des matières

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 : MAINTENANCE PREVENTIVE (FORFAITISE)	3
Article 2.1 : Périodicité des visites	3
Article 2.2 : Dates d'intervention	3
Article 2.3 : Durée maximale d'indisponibilité	3
Article 2.4 : Remplacement de tous les éléments	3
Article 2.5 : Mise à jour des logiciels et licences	3
Article 2.6 : Rapport d'intervention	4
ARTICLE 3 : RECONDITIONNEMENT DES DETECTEURS	4
ARTICLE 4 : MAINTENANCE CORRECTIVE (FORFAITISE)	4
4.1 : Redevance annuelle	5
4.2 : Le rapport d'intervention	5
ARTICLE 5 : SERVICES A DISTANCE	6
Article 5.1 : service à distance	6
Article 5.2 : outil documentaire	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'INTERVENTION	6
Article 6.1 : plan de prévention	6
Article 6.2 : carte professionnelle	6
Article 6.3 : sécurité sur site	7

Article 1 : Objet du marché

Le présent lot a pour objet la vérification périodique, la maintenance préventive et corrective, des services a distances concourant à la sécurité des bâtiments de l'université Jean Moulin Lyon3 vis-à-vis du risque incendie, conformément aux dispositions réglementaires et aux normes en vigueur à la date de notification du marché.

Article 2 : Maintenance préventive (forfaitisé)

Article 2.1 : Périodicité des visites

Une visite par an pour la maintenance préventive et les mesures de débits d'air (annexe B de la NFS 61-933)

Une visite par an pour les Essais Fonctionnels du CMSI (annexe C de la NFS 61-933)

Article 2.2 : Dates d'intervention

La période des visites de la maintenance préventive et les mesures de débits d'air est fixée **en juillet et août sur les sites principaux**.

Les dates et heures précises d'intervention sont fixées avec un préavis de trente (30) jours.

La période des visites des Essais Fonctionnels du CMSI est fixée pour les **congés universitaire de février**.

L'Université se réserve le droit de déplacer une visite pour des raisons d'exploitation. Elle en informe le titulaire au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue.

Lorsque le prestataire prévoit que la durée d'indisponibilité réelle va dépasser la durée de base sus indiquée, il en informe le représentant de l'Université et définit avec lui les moyens de sécurité à mettre en œuvre pendant cette carence et devra être réalisée sans public

Article 2.3 : Durée maximale d'indisponibilité

La durée d'indisponibilité, de tout ou partie de l'installation, pendant l'intervention du prestataire ne peut pas dépasser **deux heures (deux heures)**.

Article 2.4 : Remplacement de tous les éléments

Le remplacement de tous les éléments (piles, batteries, déclencheurs pyrotechniques...) est inclus dans la prestation de maintenance préventive.

L'échange des piles, batteries et déclencheurs est réalisé systématiquement suivant la périodicité suivante :

- tous les **ans** pour les piles,
- tous les **quatre ans** pour les batteries en fonction de la date de mise en service de la batterie (la date doit être obligatoirement notée au feutre indélébile sur l'enveloppe de la batterie,
- tous les **quatre ans** pour les déclencheurs pyrotechniques.

Article 2.5 : Mise à jour des logiciels et licences

La mise à jour des superviseur UAE est incluse dans la prestation de maintenance préventive et est réalisée systématiquement à chaque édition d'une nouvelle version de logiciel

Le cout inclura le prix des licences

Article 2.6 : Rapport d'intervention

Le Titulaire est tenu lors de chaque visite ou intervention

- De remettre un rapport d'intervention par bâtiment dans lequel est consigné :
 - ↳ Les observations faites à son arrivée
 - ↳ Les observations au cours des visites,
 - ↳ Les dates des visites périodiques ou d'interventions correctives de 1^{er} niveau effectuées avec le détail des travaux effectués et des pièces remplacées ;
- De mettre en place les moyens de faire les mesures des débits d'air du désenfumage
- D'informer l'Université de tout manquement, de toute non-conformité éventuelle des matériels visées à la réglementation en vigueur et du risque d'inefficacité de la protection installée consécutive à toute cause justifiable ne relevant pas de ses engagements contractuels.
- Il informe également l'Université des opérations de maintenance correctives qui se révéleront nécessaires.

Le registre de sécurité sera signé par le Titulaire et reste entre les mains du représentant de l'Université.

Le rapport d'intervention établi sur place dès la fin de l'intervention est signé conjointement par le Titulaire et l'Université qui en conserve un exemplaire.

Par ailleurs, un **rapport détaillé** de la maintenance est envoyé numériquement au Service Hygiène et Sécurité de l'Université **trente (30) jours au plus tard** après la visite.

Ce document détaille, par localisation géographique et dans le vocabulaire utilisé par l'université, les observations relevées (dysfonctionnement...) et les travaux de remise en ordre jugés nécessaires.

Un devis détaillé devra être proposé.

Article 3 : Reconditionnement des détecteurs

Les détecteurs à remplacer seront listés en annexe 3 BPU de l'acte d'engagement du lot 1.

Le reconditionnement des détecteurs se fait **par échange standard** à l'occasion de la visite annuelle de maintenance préventive fixée à l'article 2.1 du présent CCTP. Un changement par une nouvelle génération de détecteurs compatible peut être entrepris. Cette solution devra être expliquée et détaillée avant la rotation auprès de l'université.

Si une défaillance affectant le détecteur reconditionné se produit dans un délai inférieur à un an, le nouvel échange reste à la charge du Titulaire.

Afin d'assurer la traçabilité des rotations de têtes, le titulaire devra mettre en place un dispositif de suivi permettant d'identifier et d'enregistrer chaque changement de tête. Ce suivi devra être garanti par une méthode documentée ou par l'utilisation d'un logiciel dédié permettant d'assurer la traçabilité des opérations réalisées.

Article 4 : Maintenance Corrective (forfaitisé)

Sur **simple appel téléphonique, confirmé par rappel du technicien**, l'intervention physique d'un technicien doit être effective dans un délai le plus court possible.

La demande d'intervention pour (les horaires peuvent sur certaine période varier à la baisse) :

Site Lyonnais

Campus Manufacture des tabacs,

Inclus maisons du directeur et du gardien :
24h/24h 7 jours / 7 avec délai maximum de 4 heures

Campus des Quais

Palais de l'université :
24h/24h 7 jours / 7 avec délai maximum de 4 heures

Palais de la recherche :

Heures ouvrables de l'établissement soit du lundi au vendredi de 7h30 à 21h00 et de 7h30 à 12h00 le samedi.

IUT :

Heures ouvrables de l'établissement soit du lundi au vendredi de 7h30 à 21h00

MILC :

Heures ouvrables de l'établissement soit du lundi au vendredi de 7h30 à 21h00

Campus de la Charité :

Site de la Charité (01 Bourg en Bresse) :

Heures ouvrables de l'établissement soit du lundi au vendredi de 7h30 à 21h00 et de 7h30 à 12h00 le samedi

4.1 : Redevance annuelle

La redevance annuelle de maintenance corrective comprend la fourniture des pièces et la main d'œuvre.

Les dépannages et réparations sont effectués dans **un délai maximal de douze (12) heures ouvrables à l'issue de l'intervention physique du technicien.**

Si le titulaire estime que certaines prestations ne peuvent être effectuées qu'en usine ou en atelier, il en informe le représentant de l'Université et définit avec lui les moyens de sécurité à mettre en œuvre pendant cette carence.

Le titulaire effectuera toutes les opérations de surveillance, de réglage, de contrôle, d'entretien et de remplacement du matériel nécessaire au bon fonctionnement et à la conservation en bon état des installations qu'il prend en charges sans réserve.

4.2 : Le rapport d'intervention

Le rapport d'intervention est établi par le Titulaire sur place dès la fin de l'intervention et signé par les deux parties. Un exemplaire numérique est remis à l'Université.

Ce document mentionne les résultats de la réparation effectuée.

Le **rapport d'intervention détaillé** doit décrire les anomalies à l'arrivée et les résultats du dépannage. Ce rapport devra être envoyé par mail et doit faire apparaître les différents horaires

- Heure de demande du dépannage,
- Heure de prise en compte par le technicien,
- Heure d'arrivée du technicien sur le site,
- Heure de réparation de la panne,

- Heure du départ du technicien.

Après toute modification des installations effectuées dans le cadre du présent contrat, le Titulaire doit mettre à jour les plans, le Superviseur, l'Unité d'Aide à l'Exploitation et les schémas d'installation puis transmettre au Service Hygiène et Sécurité de l'Université un exemplaire en version autocad des plans modifiés.

Article 5 : Services à distance

Article 5.1 : service à distance

L'entreprise devra être en capacité de proposer un service à distance permettant la visualisation et l'analyse du SSI en cas d'alarme ou de dérangement.

Ce service devra être compatible avec une tablette et/ou un téléphone fourni par l'université.

Les éléments concernés par les alarmes devront apparaître de manière claire et précise afin de permettre une lecture rapide par l'agent intervenant.

Enfin, ce service devra être sécurisé et faire l'objet d'une validation préalable du Responsable Sécurité des Systèmes d'information (RSSI) de la direction de la Direction du Numérique (DNum) de l'université.

Ce service sera principalement pour les deux bâtiments patrimoniaux de l'université.

Article 5.2 : outil documentaire

L'entreprise devra être en capacité de proposer un outil documentaire en ligne permettant l'accès aux contrats, rapports, devis, et plus généralement à l'ensemble des documents liés au marché.

Ce service devra être sécurisé et faire l'objet d'une validation préalable du Responsable Sécurité des Systèmes d'information (RSSI) de la direction de la Direction du Numérique (DNum) de l'université.

Article 6 : Conditions d'intervention

Article 6.1 : plan de prévention

Les dispositions du décret n°92-158 du 20 février 1992 sont applicables.

Un plan de prévention écrit sera rédigé conjointement par l'Université et le prestataire avant le commencement des prestations, à l'issue d'une visite préalable de la prestation. Il sera ensuite mis à jour au début de chaque année civile.

Le plan de prévention décrira notamment les risques particuliers encourus et les mesures de prévention envisagées. Le plan de prévention sera mis à jour autant que nécessaire en cas d'évolution des prestations ou des conditions d'intervention.

Le Titulaire est tenu de porter à la connaissance du personnel placé sous son autorité l'ensemble des consignes de sécurité générales et particulières applicables au sein de l'établissement, telles que communiquées par l'Université. Il lui appartient de s'assurer régulièrement de leur parfaite compréhension et de leur stricte application.

Article 6.2 : carte professionnelle

Le personnel du Titulaire devra obligatoirement être muni d'une carte d'identité professionnelle en cours de validité délivrée par son entreprise. Cette carte devra être présentée à toute demande de l'Université ou de ses représentants habilités.

Article 6.3 : sécurité sur site

Les prestations comprennent l'ensemble des moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à leur exécution en toute sécurité. À ce titre, le titulaire devra prévoir et mettre en œuvre, sans surcoût pour le pouvoir adjudicateur, tous les dispositifs de prévention et de protection nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur, aux normes applicables et aux contraintes spécifiques du site. Les prix sont réputés inclure toutes les sujétions liées à la sécurité du personnel, des usagers et des biens, ainsi que toute mesure rendue nécessaire par les conditions d'intervention.

ANNEXE 1 au CCTP : DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

MANUFACTURE DES TABACS

Type	Référence	Quantité marché 2026	Date échéance prochain reconditionnement
SDI Siemens			
ECS	FC2020	2	
	FC2060	3	
	FT2040	1	
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	FDOOT241-A3	50	2028
	FDOOT241-A3	532	2031
	FDOOT241-A3	490	2032
	DO1133	4	Reconditionnement impossible
	DO1101Ex	1	Reconditionnement impossible
	FDO221	726	2026
	FDO221	41	2028
	FDO221	176	2030
	FDOOT241-A5	3	2032
	FDOOT241	2	2028
DETECTEUR THERMOVELOCIMETRIQUE	DT1131A	12	
	FDT221	7	
DECLENCHEUR MANUEL	DM1131	108	
	FDM225/221	113	
	FDCIO22	7	
	DC1131	8	
	DC1134	2	
	DC1192	1	
SYSTÈME DE DETECTION PAR ASPIRATION	AD2	2	
Superviseur	UAE	1	
TABLEAU REPETITEUR	B3Q580	5	

CMSI	STT20	2	
	STT11	0	
PCF		170	
CCF		178	
Volets de desenfumage		156	
Ouvrant en façade		69	
Ouvrant de désenfumage		27	
Exutoire de désenfumage		5	

Arrêt ventilation / VMC		7	
Déverrouillage Issues de Secours		7	
COFFRET DE REALAYAGE		42	
Moteur de désenfumage		42	
UGA20		11	
DIFFUSEUR SONORE		196	
Flash lumineux		10	
UGIS		1	
Issue de secours servie par l'UGIS		43	
EXTINCTION AUTOMATIQUE		QUANTITATIF 2026	
Centrale extinction	XC10	1	Centrale extinction
	Batteries 12v 4ah	2	
	Bouteille sinorix 80 litres	2	
	Monopist	1	
	Diffuseur sonore et lumineux (SY + flash rouge)	1	
	CCF (Clapet Coupe feu)	1	
	EVENT SURPRESSION	1	
	Affiche lumineuse	3	
	Commande manuel	1	

ALIMENTATION			
AES	24V 3A	3	
AES	24V 4A	5	
AES	48V2A	1	
AES pour UAE	230 VOLTS	1	
AES	AES48-4B-S	27	
AES	48 VOLTS 2A	1	
AES	48 VOLTS 4A	4	

BATTERIE			
12V-17Ah		110	
12V-1.2Ah		2	
12V - 7Ah		8	
12V-12Ah		28	
12V-26Ah		10	

12V - 36Ah		4	
------------	--	---	--

MAISON DU DIRECTEUR

Type	Référence	Quantité marché 2023	Date échéance prochain reconditionnement
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	FDO221	15	2028
DECLENCHEUR MANUEL		6	
Sirènes		3	
Sirènes flash		5	
Report d'alarme	TR 110	1	

MAISON DU GARDIEN

Type	Référence	Quantité marché 2023	Date échéance prochain reconditionnement
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	FD0221	5	2030
Alarme Type 4 a piles avec DS		1	
Déclencheurs manuels à piles		4	

Type	Référence	Quantité marché 2023	Date échéance prochain reconditionnement
SDI Siemens			
ECS	FC2060	1	
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	DO1131A	1	2026
	FDO221	178	2026
	FDO221	307	2028
	DOW1171	3	Non reconditionnable
	FDOOT221	3	2029
	FDOT241	7	2029
DETECTEUR THERMOVELOCIMETRIQUE	DT1131A	2	
	FDT221	2	
DETECTEUR LINEAIRE	FDL241	2	
	FDOOT271	13	2028
DETECTEUR MULTICRITERE	FDOOT241-A3	57	2030
	DM1131	12	
DECLENCHEUR MANUEL	FDM225	85	
	FDM275	4	
	FDCW221	1	
PASSERELLE DE COMMUNICATION DETECTEUR RADIO	FDCL221	4	
	FDCW241	3	
	DORMA 64	6	
UGIS	FDCI22	1	
Boites communication	FDCIO22	1	
Boites communication		6	
Superviseur	UAE	1	

EXTINCTION AUTOMATIQUE			
DECT	UTEX PACK 3ZD	1	
COMMANDE MANUELLE EXTINCTION		1	
RESERVOIR AGENT EXTINCTEUR	80L G55	1	
DIFFUSEUR SONORE	DN20 3/4	1	
SIRENE A MESSAGE ENREGISTRE	SIRROCO	2	
DIFFUSEUR SONORE ET VISUEL	SONOS DL	19	
DIFFUSEUR FLASH DVAF	SOLISTA	16	
DIFFUSEUR SONORE	SONOS DC	2	

CMSI	STT20	1	
-------------	-------	---	--

PCF		61	
CCF		41	
Exutoire désenfumage		6	
Ouvrant de désenfumage		14	
Arrêt CTA		2	
Arrêt ventilation/VMC		1	
Volet de désenfumage		9	
Déverrouillage issue de secours		1	
DIFFUSEUR SONORE		34	

ALIMENTATION			
ALIMENTATION			
AES	AES 230V	1	

BATTERIE			
12V-17Ah		10	
12V-12Ah		8	
12V -26Ah		4	

PALAIS DE LA RECHERCHE

Type	Référence	QUANTITATIF 2026	Date échéance prochain reconditionnement
SDI DEF			
ECS	DEF CASSIOPEE	1	
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE OAO		80	2026
DETECTEUR THERMOVELOCIMETRIQUE		1	
DECLENCHEUR MANUEL		30	
TRANSMETTEUR TELEPHONIQUE		1	
TABLEAU REPETITEUR		1	

PCF		17	
ASSERVISSEMENT PORTE AUTO		1	
DIFFUSEUR SONORE		22	

ALIMENTATION			
AES	POWERLINE	1	
AES	CHARGEUR 12V 2A	1	

BATTERIE			
12V-17Ah		2	
12V-2,1Ah		1	
12V -12Ah		2	

MILC

Type	Référence	QUANTITATIF 2026	Date échéance prochain reconditionnement
SDI CHUBB			
DECT	UTC COM8	1	
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	C SCAN+O	3	2026
DECLENCHEUR MANUEL	DM MCP2A	16	
Répétiteur	CHUBB	2	

TABEAU REPETITEUR

Rs rep

1

EXTINCTION AUTOMATIQUE			
DECT	UTEX PACK 3ZD	1	
COMMANDE MANUELLE EXTINCTION		1	
RESERVOIR AGENT EXTINCTEUR	80L G55	1	
DIFFUSEUR SONORE	DN20 3/4	2	
SIRENE A MESSAGE ENREGISTRE	SIRROCO	2	
DIFFUSEUR SONORE ET VISUEL	SONOS DL	19	
DIFFUSEUR FLASH DVAF	SOLISTA	16	
DIFFUSEUR SONORE	SONOS DC	2	

ALIMENTATION		
AES		1

BATTERIE			
12V-2,1Ah		2	
12V-4Ah		2	
12V -7Ah		2	

IUT

Type	Référence	Quantité marché 2023	Date échéance prochain reconditionnement
SDI CHUBB			
DECT	UTI COM	1	
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	C SCAN+O	14	2026
DECLENCHEUR MANUEL	DM MCP5A	20	
Indicateur action		7	
TABLEAU REPETITEUR	LON REP	2	

SMSI			
CMSI	CMSI.COM	1	
DIFFUSEUR SONORE	SONOS DC	29	
DIFFUSEUR LUMINEUX	SOLISTA MAXI	20	
Commande DAS/DAC désoenfumage		2	
Commande de moteur désoenfumage		1	
Commande porte coupe-feu		1	

ALIMENTATION			
AES		1	

BATTERIE			
12V -7Ah		4	
12V- 24Ah		4	

SITE DE LA CHARITE

Type	Référence	QUANTITATIF 2026	Date échéance prochain reconditionnement
SDI CHUBB ANTARES 3 CAT A	DEF	1	
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	C SCAN+O	2	2030
DECLENCHEUR MANUEL	DEF	36	
DAS PCF		55	
Déverrouillage issue de secours		10	
DIFFUSEUR LUMINEUX		25	
ALIMENTATION	12V-12Ah	6	
AES SALT 24v 4A C24 SB		2	

Résumé quantitatif annuel pour information

DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE OAO		80	2026
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	C SCAN+O	14	2026
DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	C SCAN+O	3	2026
DO1131A		1	2026
FDO221		904	2026

FDO221		363	2028
FDOOT241		2	2028
FDOOT241-A3		50	2028
FDOOT271		13	2028

FDOOT221		3	2029
FDOT241		7	2029

Hors période marché

DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE	C SCAN+O	2	2030
FDO221		181	2030
FDOOT241-A3		57	2030

FDOOT241-A3		532	2031
-------------	--	-----	------

FDOOT241-A3		490	2032
FDOOT241-A5		3	2032

ANNEXE 2 AU CCTP : quantitatif reconditionnement

			Sur la période du marché				pour mémoire		
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
SITES	BATIMENTS	Total	1002	0	428	10	240	532	493
UNIVERSITE LYON 3	Manufacture des tabacs	FDOOT241-A3	0	0	50	0	0	532	490
		FDO221	726	0	56	0	181	0	0
		FDOOT241-A5	0	0	0	0	0	0	3
		FDOOT241	0	0	2	0	0	0	0
	Palais de l'université	DO1131A	1	0	0	0	0	0	0
		FDOOT241-A3	0	0	0	0	57	0	0
		FDO221	178	0	307		0	0	0
		FDOOT221	0	0	0	3	0	0	0
		FDOT241	0	0	0	7			
		FDO271	0	0	13	0	0	0	0
	Palais de la recherche	DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE OAO	80	0	0	0	0	0	0
	MILC	C SCAN+O	3	0	0	0	0	0	0
	IUT	C SCAN+O	14	0	0	0	0	0	0
	Site de la Charité	C SCAN+O	0	0	0	0	2	0	0